

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PAYS DE LAPALISSE »
DU MARDI 31 MARS 2015 TENUE EN MAIRIE DE LAPALISSE**

Etaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. RABOUTOT
- Commune de BERT : M. CAILLAULT
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. PERREY – Suppléant (Pouvoir du titulaire M. LASSALLE)
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT – Suppléant (Pouvoir du titulaire M. BILLAUD)
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, Mme LESME, M. EGAL, Mme MINARD de CHABANNES, Mme DUPERROUX, M. VALERO, Mme AUBIN, Mme DESMARD, M. BOUCHET
- Commune de PERIGNY : M. VERNIN
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. SAULNIER

Excusés :

- M. BRUNIAU pouvoir à Mme LESME (Commune de Lapalisse)
- M. FUMOUX pouvoir à M. BOUCHET (Commune de Lapalisse)

Le procès-verbal de la séance du Mardi 24 Février 2015 est approuvé à l'unanimité.

1/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été conférées ; ces décisions sont les suivantes :

- décision de conclure avec la SELARL DARQUÉ et ASSOCIÉS (Saint-Pourçain-Sur-Sioule) l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction des vestiaires du stade de Le Breuil,
- décision de compléter la délibération du Conseil du 15 Janvier 2015 concernant les animations proposées à l'initiative des Jeunes, à l'occasion des « Flâneries » qui se dérouleront au Parc Floral de Lapalisse, le 6 Avril 2015.

2/ LIEU DE RÉUNION DE LA PROCHAINE SÉANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

L'assemblée délibérante à l'unanimité approuve la proposition visant à organiser la prochaine séance de Conseil Communautaire à la Salle Polyvalente de Barraix-Bussolles, **le Lundi 27 Avril 2015, à 19H00.**

3/ SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.D.A.G.E.) ET PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (P.G.R.I.).

Par 20 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. CAILLAULT – Bert), et 4 CONTRE (M. HANGARD et Mme L'HULLIER – Saint-Prix, Mme WALRAET – Saint-Christophe, et M. POTHIER – Saint-Etienne-de-Vicq), le Conseil décide de rendre un avis réservé sur ces deux documents, considérant qu'ils ne sont pas assez complets et n'offrent pas de précisions suffisantes permettant aux élus – responsables en cas de catastrophes liées notamment à des inondations – d'assumer les conséquences parfois dramatiques des sinistres induits.

4/ ATTRIBUTION DE COMPENSATION NÉGATIVE DE LA COMMUNE DE LAPALISSE – ACOMPTE.

Le Conseil accepte à l'unanimité le versement d'acomptes en 2015, de la part de la Commune de Lapalisse, et ce afin d'anticiper le remboursement de l'attribution de compensation négative, suite au transfert au 1er Janvier 2015 de 11 agents de la Ville de Lapalisse à la Communauté de Communes.

5/ SCHÉMA DE MUTUALISATION.

L'assemblée délibérante par 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. SALLES – Isserpent) prend acte de la présentation du rapport comprenant le projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes.

Ce rapport va être transmis aux 14 communes adhérentes qui auront trois mois pour délibérer sur ce dossier.

6/ LOTISSEMENT COMMUNAUTAIRE – CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE.

Le Conseil, par 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. POTHIER – Saint-Etienne-de-Vicq) approuve la création d'un budget annexe et la mise en place d'une procédure d'option TVA relatives à cette opération de lotissement intercommunal situé à Lapalisse.

7/ TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (T.E.O.M.) – FIXATION DES TAUX.

Les taux 2015 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) proposés par le SICTOM SUD ALLIER sont approuvés à l'unanimité ; il est constaté une baisse généralisée des taux de T.E.O.M. pour l'ensemble des communes adhérentes.

8/ TAXES DIRECTES LOCALES – FIXATION DES TAUX.

À l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de ne pas faire évoluer les taux de fiscalité locale, qui resteront donc identiques en 2015.

9/ BUDGET GÉNÉRAL 2015 – APPROBATION.

Le Budget Général est approuvé à l'unanimité ; il s'équilibre à 5 440 000 € en section de fonctionnement et 1 888 000 € en section d'investissement.

10/ BUDGETS ANNEXES 2015 – APPROBATION.

Les 10 Budgets Annexes sont adoptés à l'unanimité.

11/ DISPOSITIF DES « COMMUNES NOUVELLES » – INFORMATION.

Il est rappelé aux délégués qu'une réunion d'information sur le dispositif en cours des « Communes Nouvelles » (fusion de communes), sera organisée **le Jeudi 23 Avril 2015, à 18h00, à Saint-Prix (Salle Lallias).**

Chaque commune pourra participer à cette réunion spécifique en déléguant 3 conseillers :

- le titulaire,
- le suppléant,

- le maire (s'il n'est ni titulaire, ni suppléant), ou un autre conseiller municipal, si le Maire est titulaire ou suppléant.

Seules des convocations seront adressées aux titulaires et suppléants, ainsi qu'au Maire concerné ; **en ce qui concerne le 3ème conseiller invité, chaque commune devra lui faire savoir directement.**

12/ TAXE DE SÉJOUR – MODIFICATION DU DISPOSITIF.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la création d'une nouvelle catégorie « chambres d'hôtes » au dispositif de la taxe de séjour, en lui fixant un tarif de 0,65 € par personne et par nuitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H50.

Fait à Lapalisse, le 02 Avril 2015

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"



J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"